

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 29 Août 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le prix excessif du papier & celui de la main-d'œuvre, occasionné par le renchérissement des denrées, nous forcent à augmenter de 6 liv. par an l'abonnement de ce Journal : ainsi, à commencer du premier septembre, le prix de la souscription sera de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

## S U E D E.

*De Stockholm, le 10 août.*

ON pense assez généralement aujourd'hui que toute la flotte russe, qui n'est approvisionnée que pour quatre mois, retournera dans les ports de Russie vers le mois d'octobre. On avoit su, dans le mois dernier, que l'Angleterre vouloit interdire aux puissances neutres le transport en France de tous comestibles. Cette nouvelle s'est confirmée : les envoyés de Russie & d'Angleterre ont déclaré que leurs cours respectives avoient réuni leurs forces pour écarter de France tout bâtiment chargé de munitions de guerre ou de provisions de bouche. La note que le ministre de Russie à Stockholm a remise, à ce sujet, à notre régent, est ainsi conçue :

« L'impératrice de Russie a jugé à propos d'armer une flotte de 25 vaisseaux, & un nombre proportionné de frégates pour croiser dans la mer Baltique & celle du Nord, & pour empêcher, conjointement avec la flotte anglaise, toute espèce d'approvisionnement destiné pour la France. S. M. I. exige du roi de Suède de ne pas permettre aux vaisseaux de sa nation de protéger les bâtimens allant en France. S. M. I. a ordonné de plus de visiter tous les bâtimens, de quelque nation qu'ils soient, par la raison qu'aucune espèce de neutralité ne peut & ne doit avoir lieu vis-à-vis d'une régence composée de rebelles ».

Cette même note a été remise au ministère danois par le ministre de Russie à Copenhague; & la cour de Londres a fait faire la même déclaration aux rois de Suède & de Danemarck.

## F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

*De Dunkerque, le 25 août.*

Dans la nuit du 22 au 23 l'ennemi a avancé sur deux colonnes, l'une le long du Strand du côté de Rosendal, l'autre le long du canal de Furnes, notre camp de Givelde fut alors obligé de se replier, d'abord sur le Fernouche, & ensuite sur ville, pour ne pas être coupé; une troisième

colonne de l'ennemi marcha sur Saint-Winox, tandis qu'une quatrième attaquait Honfchoten, où un bataillon de volontaires fut surpris. L'ennemi prit poste à Rosendal, où il se retrancha, ainsi que dans les différentes maisons de campagne sur le canal de Furnes. Hier il y a été attaqué par une partie de nos troupes, composée de gardes nationaux, gendarmes & chasseurs à cheval, & il a été obligé d'abandonner ses retranchemens avec une perte assez considérable. Nous avons perdu 100 hommes tant tués que blessés. Les Anglois s'étoient avancés jusque sous le glacis de notre ville, où ils ont été saautés du feu de nos batteries; leur cavalerie sur-tout a beaucoup souffert par le feu de deux carcassières postées le long du Strand, & armées de pieces de 18 & 24. Le soir nos troupes ont mis le feu au village de Rosendal, à toutes les maisons de campagne le long du canal, ainsi qu'aux différens moulins, corderies & autres établissemens; c'est un des malheurs de la guerre; mais il étoit nécessaire pour empêcher l'ennemi de s'y retrancher.

Les Anglois se trouvent encore dans une petite forteresse, située dans les dunes à un quart de lieue de la ville, ce qui nous fait croire à une nouvelle attaque pour aujourd'hui.

Hier matin nos troupes ont été obligées d'évacuer Wormhout; mais le soir, avant reçu un renfort, elles y sont retournées pour reprendre ce village; le combat a été très-vif, & a duré depuis six heures jusqu'à neuf; j'en ignore le résultat, puisque la communication est interrompue. On calcule la force de l'ennemi de ce côté-ci à 10 ou 15 mille hommes, & l'on croit généralement que ce n'est qu'une fausse attaque, afin de diminuer nos forces du côté de Lille, dont on regarde le siège par la grande armée autrichienne, comme une chose certaine.

La disposition, tant de notre garnison que de notre garde nationale, est excellente; tous sont décidés à s'ensevelir plutôt sous les ruines que de se rendre.

Hier l'ennemi n'a rien fait sur Bergues.

*De Paris, le 29 août.*

On parle d'un traité secret conclu entre l'Angleterre & l'empereur : l'Autriche doit céder à cette première puissance

les Pays-Bas maritimes. On croit que c'est pour cette raison que l'Angleterre se dispose à augmenter les forces qu'elle a sur le continent, & à joindre aux troupes qu'elle y entretient déjà, 6 mille hommes de Wirtemberg & 4 mille de H. de d'Armstadt qu'elle prend à sa solde, & qui doivent être rassemblés dans les Pays-Bas dans le courant de septembre.

Le général Brunet, commandant l'armée d'Italie, a été mis en état d'arrestation; il doit être transféré à Paris. On l'accuse d'avoir méconna les ordres des représentans du peuple, de leur avoir refusé quatre bataillons pour aller au secours de l'armée de Carteaux, & d'avoir eu des correspondances suspectes. L'armée a vu avec calme cette arrestation.

Le ci-devant marquis de Boulainvilliers, & Gilbert de Voisins, ci-devant greffier en chef, & ensuite président au ci-devant parlement de Paris, ont été arrêtés & conduits à l'Abbaye.

*Fin de l'interrogatoire de Custine, & son jugement.*

Un autre témoin, le citoyen Chevalier, général de brigade de l'armée du Rhin, dépêché n'avoir eu aucun relation avec l'accusé, parce qu'il commandait les travaux de Cassel. Il fait seulement que Mayence manquoit de farine, de viande & de boulets de 4 & de 8.

L'accusé. Le déficit en boulets n'est-il pas prouvé de ce que l'on a trop canonné au commencement du blocus.

Le témoin. On a effectivement beaucoup tiré dans les premiers tems, mais jamais on ne l'a fait inutilement.

Jean Frédéric Simon, commissaire du pouvoir exécutif près la ville de Mayence, reproche à l'accusé d'avoir négligé d'établir des municipalités dans l'Allemagne.

L'accusé. Je n'ai point fait municipaliser les campagnes, parce que je n'avois point assez de forces pour pouvoir me flatter de tenir long-tems dans ce pays; j'attendois du secours, & ne suis parti pour Paris que dans l'intention d'être accélérer la marche; je craignois qu'en le présumant de faire précéder le serment, on n'exposât de bons gens au ressentiment des Prussiens.

Le témoin. Ce n'est point seulement aux habitans des campagnes à qui l'on a donné de l'avertion pour la révolution française, ceux de Mayence étoient également travaillés. On ne sauroit se faire une idée de la manière dure & brutale avec laquelle le aide-de-camp Schram parloit aux pontonniers, & les mettoit quelquefois sur le point de passer du côté de l'ennemi; ce qui auroit fait le plus grand tort à la sûreté de la ville.

L'accusé. Schram est un bon républicain. A la vérité, ceux qui ne connoissent pas son caractère, qui est brusque, mais franc, le prennent pour un homme dur; mais il ne l'est point. Néanmoins, ayant été instruit qu'il se permit des écarts envers quelques officiers civils, je le fis venir, & après l'avoir réprimandé sévèrement, je lui ordonnai d'aller faire des réparations à la municipalité, & d'être ensuite plus circonspect envers elle. En ce qui concerne les propos tenus aux pontonniers, je n'avois chargé de la surveillance du pont de Mayence, pendant un hiver rigoureux; & chacun sait que ce n'étoit point par de douces paroles que l'on pouvoit espérer de contenir ces gens-là. J'en ai encouru d'un tas de gens qui n'en vouloient qu'au trésor de la république, auquel ils faisoient une guerre ouverte. Ces hommes, la plupart vultres de l'électeur, m'envoient & m'obédoient tous les jours de réclamations: il falloit de force que je leur opposasse des hommes durs & sévères.

Le témoin. Il est de fait qu'aucun citoyen dont le civisme fut prouvé, n'étoit admis à la table de Custine; ce n'étoit que les membres de son état-major.

L'accusé. Si je n'ai admis aucun patriote à ma table, c'est que ma fortune ne me le permettoit pas. Je nourrissois très-faiblement mon état-major, & ne le gardois chez moi que pour le tenir toujours sous la main, & pouvoir être à même de lui distribuer du travail.

Un autre témoin, âgé de 21 ans, aide-de-camp, dépêché que, depuis qu'il connoit Custine, il l'a toujours vu dans l'intention de livrer les troupes de la république aux ennemis.

1<sup>o</sup>. Il s'est retiré de Francfort sans le fortifier.

2<sup>o</sup>. Il a envoyé l'armée à Oppenheim, où les ennemis l'auroient prise s'ils avoient voulu.

3<sup>o</sup>. Il n'a point fait fortifier les gorges de Blenheim, où Névisd fut tué de ne trouver ni abattis dans les bois, ni canons de 16; le peu de pièces qu'il y avoit étoit de 4: aussi cela a fait que les cinq bataillons

qui s'y trouvoient n'ont pu résister à 10 mille hommes qui, le matin avoient passé à Bacara.

4<sup>o</sup>. Custine a fait une faute en ne se portant pas dans les forêts de Kreisnach.

5<sup>o</sup>. Il a écrit au département du Bas-Rhin qu'il ne pouvoit tenir les lignes de la Loure, & ne les a conservées que lorsqu'il a approuvé la défection de Dumouriez.

6<sup>o</sup>. Il a négligé de faire fortifier Cassel.

7<sup>o</sup>. Il a dit au club qu'il seroit pendre le docteur Hoffmann, s'il osoit nuire à parler mal de lui.

L'accusé. Le témoin ne fait que sortir de Mayence, & déjà le voilà plus grand général de l'Europe. Dans la narration qu'il vient de faire, il ment d'un bout à l'autre. J'avois 1500 ouvriers à Cassel. Il ne s'agit pas de croire ce que dit un jeune homme sans expérience, incapable de réfléchir sur des opérations militaires; il faut s'en rapporter au témoignage des commissaires de la convention nationale, & à celui de ceux du pouvoir exécutif.

On entend encore plusieurs autres témoins. Leurs dépositions sont relatives aux affaires de Francfort, lesquelles ont été suffisamment détaillées dans nos numéros précédens. On admet ensuite les témoins à décharge; tous font l'éloge de la bravoure, du patriotisme, des talens de l'accusé; & de l'intelligence qu'il a développée dans toutes les affaires dont on lui reproche le peu de succès. Deux d'entre eux ont eu à calmer les murmures de la multitude.

L'accusateur public prend alors la parole, & après avoir fait un rapport succint des crimes de la liberté française contre la tyrannie de tous les despotes de l'Europe, le parallèle de Custine avec Dumouriez, & présenté les rapports entre la conduite perfide de ces deux généraux, il demande les fautes commises par l'accusé dans l'Allemagne, où il a négligé de prendre Mannheim, de s'emparer de plusieurs magasins qu'il auroit pu rapprocher sur Landau; il lui reproche d'avoir épargné le prince de Saxe d'avoir tenu une trop faible garnison dans Francfort, ou de ne l'en avoir pas retirée, ainsi que les munitions, s'il prévoyoit ne pas pouvoir le garder; d'avoir fait massacrer nos frères dans cette ville par négligence ou par crainte.

De ne s'être pas assuré des gorges de Druksfal, point important par lequel il n'ignoroit pas que les Prussiens devoient arriver.

D'avoir toujours opposé des forces inférieures à celle de l'ennemi; d'avoir fait une retraite précipitée & fâcheuse à son armée; d'avoir fait fuir les volontaires nationaux, & d'avoir fait grâce à deux soldats de troupes légères pour le même fait.

D'avoir fait avertir trop tard les représentans du peuple de fuir de Mayence; d'avoir compromis une division sortie de cette ville, & qui étoit forcée d'y rentrer; d'avoir donné sa démission au moment où il ne pouvoit fuir la tête de cette ville, qu'il a négligé d'approvisionner.

D'avoir, le 17 mai, époque à laquelle il n'étoit plus général de l'armée du Rhin, fait fuir 30 mille hommes devant 10 mille.

De ne s'être pas rendu aussitôt après sa nomination à l'armée du Nord & des Ardennes.

D'avoir, à l'instar de Dumouriez, pris la désorganisation de son armée pour prétexte de n'avoir pas pu secourir Condé, de s'être opposé à un fait qui devoit dégager cette ville & celle de Valenciennes.

D'avoir commandé d'extraire de Lille 76 bouches à feu, d'avoir méprisé malgré les observations de Pauff, commandant de la place, les bruits de s'être environné d'officiers convaincus d'aristocratie, & d'avoir trahi par-tout les intérêts de la république.

Trombon-du-Condrait, défenseur de l'accusé, prévient le tribunal que la défense de Custine étant divisée en deux parties, l'accusé va commencer par plaider lui-même la partie relative aux opérations militaires, & qu'ensuite il plaidera les faits étrangers à la partie militaire.

L'accusé & son défenseur entendus, le président a fait le résumé des charges résultantes des débats & des moyens opposés par l'accusé, ensuite il a présenté aux jurés les trois questions suivantes.

1<sup>o</sup>. Y a-t-il eu dès le commencement de la guerre, des manœuvres & des intelligences avec les ennemis de la république, soit pour leur faciliter l'entrée sur le territoire de la république, soit en leur livrant des places fortes?

2<sup>o</sup>. Est-il constant que, par suite de ces manœuvres, les villes de Francfort, Mayence, Condé & Valenciennes ont été livrées à l'ennemi?

3<sup>o</sup>. Adam-Philippe Custine, ci-devant général en chef des armées du Rhin & de la Moselle, & ensuite des armées du Nord & des Ardennes, est-il convaincu d'avoir coopéré auxdites manœuvres & intelligences?

Le résultat de la déclaration du juré a été de huit voix sur onze, sur la première question; de neuf voix sur onze, sur la seconde, & de huit voix sur onze sur la troisième contre l'accusé.

Le président, après lui avoir annoncé ce résultat, lui dit qu'il peut plaider sur l'application de la loi; Custine dit: « Je n'ai pas de défenseurs, la cause est évanouie, ma conscience ne me reproche rien, je meurs innocent ».

Le tribunal a prononcé, par l'organe de son président, la peine de mort

contre Adam-Philippe Custine, républicain, l'exécution du jugement dans trois

Ce jugement a été prononcé le 20 mai au matin. Custine a refusé de se défendre non avec cette fureur habituelle, mais avec une dignité

C o

Un ancien val de plusieurs charrois. Plusieurs membres d'aristocrates étoient allés à la messe, & se sont fait nommer des délégués de la guerre d'arrondissement, & de la convention nationale. Ils ont été nommés, & ont été chargés de faire un rapport sur le peu de succès. Deux d'entre eux ont eu à calmer les murmures de la multitude.

Une députation demandée que tous les citoyens fussent convoqués à la convention nationale, & qu'on leur feroit passer un questionnaire sur le peu de succès de la république.

Un grand nombre de citoyens ont été envoyés à la convention nationale, & ont été chargés de faire un rapport sur le peu de succès de la république.

La section de la Convention nationale a été chargée de faire un rapport sur le peu de succès de la république.

C o n v

(Pré)

Suite

Barrière fait le rapport sur les mouvements que les Anglois ont faits de rétrograder, & de se retirer, une pièce de canon de Dunkerque, placée à une lieue des remparts; qu'on a coupé d'Anglois; qu'on a renforcé la garde nationale. La troisième lettre

contre Adam-Pphilippe-Custine, la confiscation de ses biens au profit de la république, l'exécution à la place de la révolution, & l'impression & l'affiche du jugement dans toute l'étendue de la république.

Ce jugement a été exécuté hier à dix heures & demie du matin. Custine a marché au supplice avec résignation, mais non avec cette fermeté qu'il avoit montré dans ses interrogatoires.

#### COMMUNE DE PARIS.

Du 27 août.

Un ancien valet de pied du ci-devant *monsieur*, employé dans les charrois, est venu solliciter un certificat de civisme. Plusieurs membres ont observé au conseil que beaucoup d'aristocrates étoient ainsi employés dans les charrois. Le conseil a nommé des commissaires chargés d'inviter le ministre de la guerre d'épurer les citoyens auxquels il donne des commissions. Il a de plus arrêté, sur la motion d'un membre, qu'il ne seroit accordé de certificats de civisme à aucun citoyen en requisition depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, que pour prendre les armes, en vertu de la loi, pour la défense de la république.

Une députation de dix-neuf sections a été admise; elle a demandé que toutes les rames de papiers marquées d'une fleur-de-lys fussent brûlées. Le procureur de la commune, après avoir observé que cette mesure seroit très-dispendieuse, a cependant requis la nomination de commissaires, lesquels iroient à la convention invoquer un décret portant défenses à tout fabricant de papier, sous les peines les plus sévères, d'insérer le mot *roi* dans les timbres, & ordre d'y substituer ceux-ci: *liberté, égalité*.

Un grand nombre d'ouvriers employés dans la manufacture d'armes de Maubeuge, appelés par un décret de la convention, sont actuellement à Paris avec leurs femmes & leurs enfans. La section de la Fraternité, sur l'arrondissement de laquelle ils sont logés, a demandé qu'il fût délivré à ses boulangers des farines de quoi faire une fournée de plus. Cette pétition a été renvoyée à l'administration des subsistances.

La section de la fontaine de Grenelle a sanctionné la dissolution de la commission des subsistances, ordonnée par un décret; elle lui a retiré ses pouvoirs, & a rendu hommage à la conduite du maire & du conseil général de la commune. On a arrêté à Charenton vingt sacs de farine destinés à un boulangier de la section des Amis de la Patrie: elle est venue se plaindre de cet acte arbitraire. — Cette réclamation a été renvoyée au comité de salut public.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présence du citoyen Robespierre.)

Suite de la séance du mardi 27 août.

Barrère fait lecture de plusieurs lettres: trois sont relatives aux mouvemens des armées près de Dunkerque; l'une porte que les Anglois, forts de 14 mille hommes, ont été obligés de rétrograder, & nous ont laissé, dans leur retraite précipitée, une pièce de canon & un mortier. La seconde, datée de Dunkerque, le 15, annonce qu'une batterie ennemie, placée à une lieue de la ville, a jeté quelques boulets sur les remparts; que la garnison a fait une sortie & a tué beaucoup d'Anglois; que nos batteries flottantes ont répondu vigoureusement à celles que l'ennemi a posées sur les dunes; qu'un renfort est attendu, pour le soir, dans la ville, & que la garde nationale montre beaucoup de zèle & de courage. La troisième lettre porte que l'ennemi est parvenu à forcer un

poste, par la lâcheté de ceux auxquels la défense en avoit été confiée, & qui ont abandonné leurs retranchemens leurs canons & leurs drapeaux.

Le consul de France à Gènes écrit, en date du 10 août, que la fête de la réunion a été célébrée par l'état-major de la frégate *la Modeste*, & par les autres François qui se trouvent à Gènes, au nombre de 80; on a juré fidélité à la constitution; les canons de la frégate ont retenti: tout cela s'est passé à la vue de 5 vaisseaux anglois mouillés dans le port.

Barrère annonce ensuite qu'il n'est venu du Mont-Blanc aucune nouvelle affligeante; qu'au contraire le comité a reçu une lettre dans laquelle on trouve ces mots: « Les Piémontois ont été repoussés dans la Tarentaise, ils sont «cernés dans la Maurienne». Le bruit de la prise de Chambéry est parti de Genève, on peut le regarder comme une nouvelle *burgale*. — La convention décrète que les citoyens Simon, Dumas & Châteauneuf-Randon composeront la représentation près de l'armée du Mont-Blanc.

Les nouvelles des camps de Limon & de la Pape, sous Lyon, sont satisfaisantes: le faubourg de la Guillotière a été emporté; un corps-de-garde, construit sur le pont du Rhône, a été détruit; notre artillerie a aussi beaucoup endommagé les maisons situées sur le quai. Les Lyonnais n'entendent rien au service du canon; us tirent à toute volée & ne tuent personne; cela les amuse beaucoup. Les mortiers, les obusiers, les boulets & les grils étoient prêts pour le 22; le bombardement a dû commencer ce jour-là.

Après avoir fait connoître ces faits, qui sont consignés dans plusieurs lettres & bulletins, Barrère parle de Kellermann; il cite d'abord un passage d'une lettre de Dubois-Crancé, en date du 14, portant ces mots: «Kellermann est franc & loyal, mais il mollit sur les mesures: si on lui promettoit un commandement vers le Rhin ou le Nord, Lyon seroit bientôt rendu». Le comité n'a pas cru devoir acheter ainsi le dévouement de ce général; il a conçu d'ailleurs quelques doutes à l'occasion d'une lettre écrite par une femme de Lyon, & interceptée près de Moulins; cette femme dit dans la lettre: «Nous ne craignons rien, nous avons Kellermann dans nos intérêts».

Dans l'incertitude sur les sentimens du général, le comité penchoit pour la destitution, mais il n'a pas voulu donner prise à la calomnie, en prenant sur son compte une telle mesure; il a seulement invité les représentans-députés près l'armée sous Lyon à juger eux-mêmes si la destitution de Kellermann pourroit être salutaire.

Barrère termine son rapport en annonçant que, dans le courant de la semaine on verra en activité les forges de la grande manufacture d'armes de Paris: les citoyens horlogers de cette ville ayant appris que l'on desiroit les employer au travail des platines, sont venus au comité déclarer qu'ils étoient prêts à consacrer à la patrie leurs forces & leurs talens.

On ajourne un projet tendant à infliger la peine de mort aux administrateurs qui refuseroient ou négligeroient de faire exécuter les réquisitions des représentans du peuple pour l'approvisionnement des places & des armées.

Quinze millions sont mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour les achats des subsistances à l'étranger.

On décrète que le *minimum* des pensions qui pourront être accordées aux ci-devant officiers & gagistes de la liste civile, sera de 200 livres, à raison de cinq années de service, & de 400 livres à raison de dix années: le *maximum* de ces pensions, sera pour les célibataires, de 900 livres, & pour les gens mariés, de 1000 livr.s.

1610 individus sont détenus dans les diverses maisons d'arrêt de Paris.

On met à la disposition de la nation toutes les surfaces salpêtrées qui se trouvent dans la république; les mesures les plus actives seront prises pour la fabrication du salpêtre, & l'on accorde pour cet effet au ministre de l'intérieur un fonds d'un million.

Les représentans près l'armée du Nord écrivent de Lille, en date du 25 août, que l'on s'occupe de rassembler à Cassel un corps de 30 mille hommes; déjà Houchard a envoyé 14 mille hommes au secours de Dunkerque: notre situation vers Lille est devenue plus avantageuse depuis l'affaire de Linceil. Les représentans terminent leur lettre en faisant l'éloge de 2 cavaliers du 20<sup>e</sup>. régiment, qui ont bien mérité le grade d'officier, mais qui, malheureusement, ne savent ni lire ni écrire. — La convention autorise le ministre de la guerre à conférer le grade d'officier à ces 2 braves cavaliers, & même à leur avancer, s'il en est besoin, les sommes nécessaires pour leur équipement.

Dans les Pyrénées Occidentales, les esprits sont à la hauteur du républicanisme; pour intimider quelques malveillans qui se trouvent encore en nombre à Bayonne, les représentans députés ont institué de nouveaux juges militaires.

Becker donne lecture d'une lettre dont il garantit l'authenticité; elle lui est écrite par son frère, en date du 24, & porte que le général Pully & le colonel du régiment ci-devant des Deux-Ponts, par la plus insigne perfidie, ont laissé pénétrer l'ennemi dans le camp d'Ornebac, sans lui opposer la moindre résistance: deux compagnies ont déserté avec armes & bagages; le 102<sup>e</sup>. régiment a refusé de combattre & a jeté ses armes: heureusement le régiment ci-devant de la Reine a eu le double courage de résister à la contagion de la lâcheté & à l'ennemi; sans sa fermeté & sa bravoure, notre défaite étoit inévitable, & la prise de Biche est peut-être été la suite d'un tel revers. Le colonel du régiment des Deux-Ponts est arrêté: au milieu de l'action, il crioit: *Savez qui peut!* Le général Pully s'est évadé; on le dit retiré sur territoire ennemi. Tous les habitans des environs de Szarbruck, en état de porter les armes, se sont réunis à ceux de cette ville; & munis de vivres pour 8 jours, ils partent dans la ferme résolution d'expulser de leur territoire les satellites des despotes. — Cette lettre est renvoyée au comité de salut public.

La prise de Mayence a diminué, dans les départemens du Rhin, le crédit des assignats, au point que les denrées sont devenues extrêmement chères, & que la paie du soldat n'est plus proportionnée à ses besoins. Pour extirper ce mal, les représentans vers le Rhin ont pris un arrêté tendant à faire juger révolutionnairement, comme conspirateurs, ceux qui refuseroient les assignats au pair avec l'argent. Le comité de législation, qui avoit été chargé d'examiner cet arrêté, propose aujourd'hui à l'assemblée de le revêtir de son approbation. — Fabre d'Églantine desireroit des mesures plus détaillées; il assure que jamais, dans les départemens du Rhin, les assignats n'ont eu cours forcé de monnaie, & que les magistrats même y ont toujours permis de suivre dans les paiements le cours des changes. — Rulhié le fait: il observe que les départemens du Rhin renferment un grand nombre de patriotes; que plusieurs communes, à diverses reprises, se sont levées en masse, tantôt pour occuper des défilés im-

portans, tantôt pour en chasser l'ennemi. — Un membre propose de retirer de la circulation toutes les espèces métalliques. — La convention passe à l'ordre du jour sur toutes les motions incidentes, & d'après l'avis de son comité, elle a approuvé l'arrêté des représentans vers le Rhin.

L'adjudicataire des bois de Long-Champ, dans la Côte-d'Or, est autorisé à traiter immédiatement avec les agents du conseil exécutif pour la vente des bois propres à la construction.

On fait lecture d'une lettre du général Rossignol, qui se plaint d'avoir été, sans motif, suspendu de ses fonctions par les représentans Goupilleau, de Fontenay, & Bourdon, de l'Oise. — Immédiatement après la lecture de cette lettre, Bourbotte monte à la tribune; il dit que ses collègues Merlin de Thionville, Reubell, Choudieu & Richard l'ont chargé de se rendre à Paris pour justifier Rossignol, général en chef de l'armée des côtes de la Rochelle: il observe que les faits imputés à ce général sont antérieurs à sa nomination au généralat; & que les mesures vigoureuses dont l'exécution lui a été confiée, devant faire perdre beaucoup à Goupilleau dont les propriétés sont dans la Vendée, doivent aussi beaucoup déplaire à ce député, qui, ainsi que son collègue Bourdon, a taxé ces mesures de contre-révolutionnaires: Bourbotte fait encore cette observation; c'est que, sur les sept représentans qui sont dans la Vendée, deux seulement ont jugé suspecte la conduite du général à une distance de 80 lieues; & les cinq autres, qui surveillent Rossignol sur les lieux, le jugent patriote irréprochable: l'opinion se plaint de ce que Bourdon de l'Oise a voulu commettre quelques violences contre sa personne: il termine en assurant que bientôt la Vendée n'offrirait que des ruines & des ossemens, & qu'on pourra en retirer 36 mille hommes intrépides qui iront fondre sur les despotes coalisés. — La convention casse l'arrêté qui suspendoit Rossignol; elle rend ce général à ses fonctions, & rappelle à Paris les représentans Bourdon de l'Oise, Goupilleau de Fontenay, & Goupilleau de Montaigny.

Rossignol fait demander à être entendu à la barre; il paroît: il remercie l'assemblée à l'occasion du décret qu'elle vient de rendre; il jure d'être toujours fidèle à la cause de la liberté, & annonce que, sous trois semaines, tous les brigands de la Vendée seront exterminés. — On applaudit vivement; les honneurs de la séance sont accordés au général, qui reçoit les embrassemens d'un grand nombre de députés.

Des jeunes citoyens de Paris, composant un escadron qui doit partir dans le jour pour la Vendée, défilent au son d'instrumens guerriers, & jurent de défendre la constitution au prix de tout leur sang.

Ramel présente un projet de décret sur la manière de répartir l'emprunt forcé d'un milliard. Les quatre premiers articles du projet décrétés; nous les ferons connaître lorsque le décret aura été complet.

Une dépêche des représentans vers l'armée du Nord porte que la douleur que leur a causée la conduite de quelques bataillons qui ont abandonné leur poste sans se défendre, a été bien compensée par un avantage que nos troupes viennent de remporter. Un château & un poste, où l'ennemi étoit retranché, ont été attaqués & emportés. Cette action qui avoit pour objet de faire diversion au siège de Bergues, ne nous a coûté que cinq à six hommes tués & 20 blessés; l'ennemi compte 130 morts, beaucoup de blessés; on lui a fait aussi un grand nombre de prisonniers.